



Carcassonne, 5 mai 2021

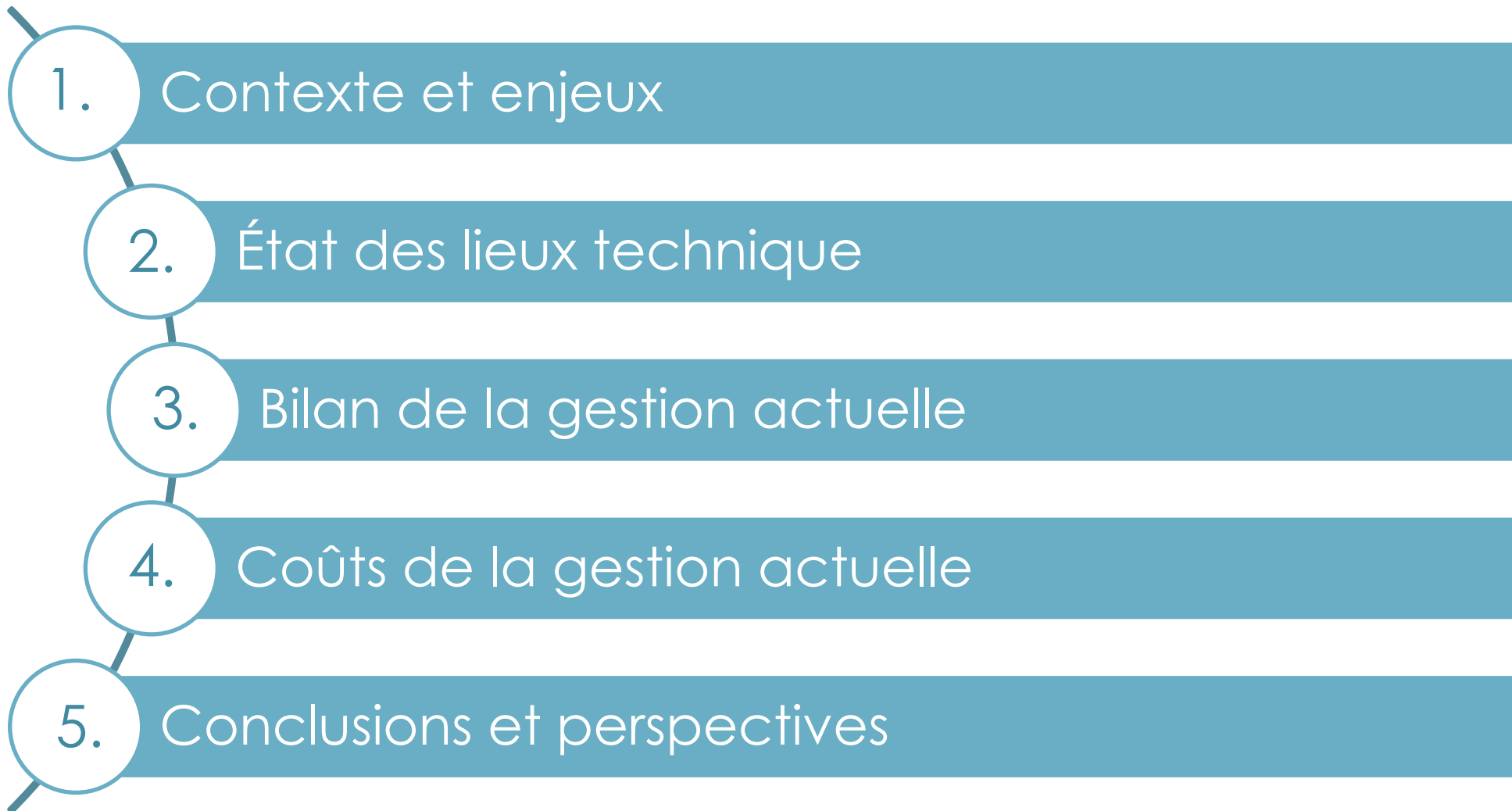


Étude de prise de compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » sur le territoire de Carcassonne agglo

Restitution de l'état des lieux



Sommaire

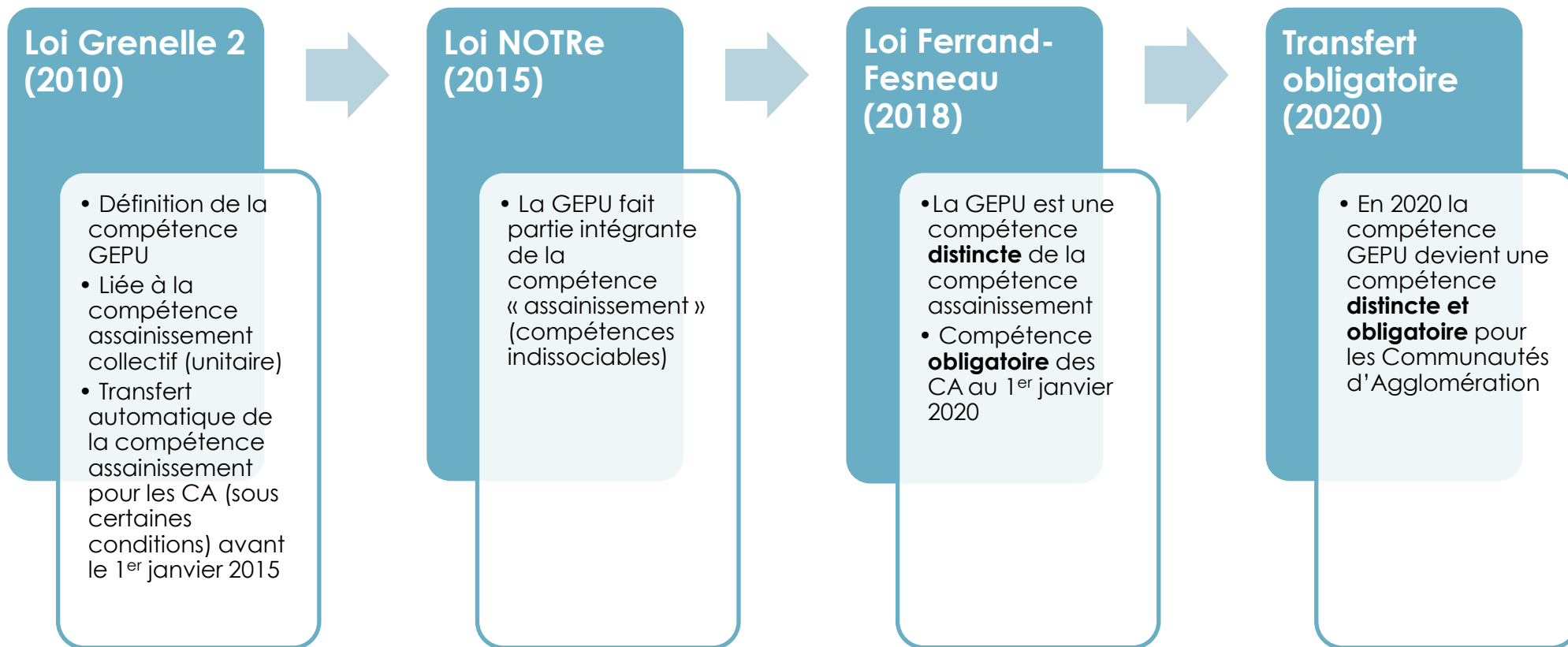
- 
1. Contexte et enjeux
 2. État des lieux technique
 3. Bilan de la gestion actuelle
 4. Coûts de la gestion actuelle
 5. Conclusions et perspectives

01

Contexte de l'étude



Rappel juridique : les eaux pluviales et la compétence assainissement



Pour plus de détails sur les aspects réglementaires, se référer à la note juridique transmise en janvier 2021

Les enjeux de la prise de compétence

- Depuis le 1^{er} janvier 2020, Carcassonne Agglo est compétente en matière de « gestion des eaux pluviales urbaines »
- Cette compétence lui a été transférée par les 83 communes du territoire :
 - Connaissance partielle de l'étendue de la compétence
 - Gestion morcelée (communes – conventions de gestion pour 1 an renouvelable 1 fois)
 - Charges financières supportées par différents services (voirie, espaces verts, ...)
- Les enjeux sont multiples :
 - Définition opérationnelle du **périmètre** (géographique et technique) de cette compétence
 - Identification du **patrimoine** concerné et des moyens mobilisés
 - Estimation des **charges financières** associées (fonctionnement et investissement)
 - Élaboration d'un **projet de service** adapté ; **mise à niveau** le cas échéant (préconisations)
 - **Dimensionnement** du service (humain, technique, financier) pour répondre aux objectifs

Définition du cadre de la compétence EPU

Stratégie

- Définition des **orientations** du service
- Réalisation des **études générales** (zonage annexé au PLUi, schéma directeur)
- Fixation des **objectifs** en termes d'investissement et d'entretien
- Détermination des **contributions** financières des communes
- Fréquence des **réunions de décisions** avec les élus
- Définition des **indicateurs** à suivre

Connaissance et communication

- Tenue du **SIG** et réponse aux **DT-DICT**
- Récolte et **analyse des données** sur le service
- **Conseil** juridique et technique
- **Publication** des informations à destination des abonnés et des collectivités

Contrôle

- Contrôle des **branchements**
- Contrôle des **dispositifs de traitement**
- Suivi des **opérations d'aménagement**
- Contrôle de tout **dispositif limitant ou évitant les rejets** d'eaux pluviales

Gestion courante

- **Entretien** des ouvrages critiques
- **Reporting sur les pratiques de gestion** vers la structure qui contrôle
- **Reporting des données** vers la structure qui analyse des données

Propriété des ouvrages et investissements

- Installation de **nouveaux ouvrages** de rétention et/ou traitement
- Réalisation d'**extension de réseau**
- Opération de **renforcement de réseau**
- **Intégration** de réseaux privés

Objectifs de l'état des lieux de l'exercice de la compétence

**1**

Comparer les niveaux de performance des équipements des communes de la Communauté d'agglomération

2

Appréhender l'organisation de la compétence

3

Identifier le patrimoine lié à cette compétence

4

Évaluer le coût actuel de l'exercice de la compétence ... dans la perspective du transfert des charges

02

État des lieux technique



Objectifs de l'état des lieux technique

Réalisation d'un état des lieux du patrimoine pluvial **potentiellement transférable**, pour servir de base aux scénarios d'évaluation des transferts de charges

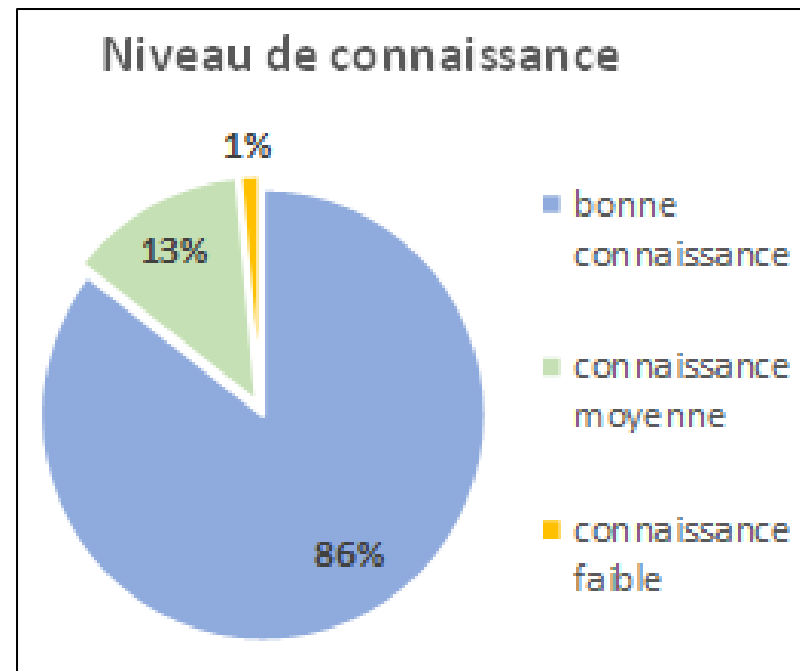
- **Recensement** des ouvrages constituant les systèmes de gestion des EPU à partir des connaissances des communes et des données disponibles :
 - réseaux à ciel ouvert et enterrés,
 - ouvrages de toutes natures en lien avec les réseaux EPU : bassin de rétention, station de relevage
- Collecte des informations permettant d'évaluer les dépenses actuelles et futures :
 - modalités actuelles de gestion et d'entretien par les communes
 - travaux récents et projetés
 - principaux dysfonctionnements

Déroulement

- 1) Préparation pour chaque commune de fonds de plans cadastraux figurant les zones U et AU des PLU, pour traçage manuel des ouvrages en réunion
- 2) **Contacts téléphoniques** avec les 83 communes de l'agglo pour prise de RDV
- 3) **Réunions avec les communes entre mi-novembre 2020 et mi-janvier 2021 - *Villemoustaussou rencontrée le 2/03/21***
 - 1) pour 15 communes non dotées de réseau pluvial (ou réseau très peu développé) : entretien téléphonique
 - 2) réunion en mairie pour 67 communes - une seule commune (Lespinassière) n'a pas répondu aux relances
- 4) **Rédaction de 82 compte-rendu et d'un rapport de synthèse le 25/03/21**

État de la connaissance

- 14 communes n'ont pas de réseau pluvial et 10 ont moins d'1 km de réseau
- Pas de schéma directeur pluvial récent parmi les 83 communes
- 12 plans de réseaux «complets» recensés, généralement anciens et non actualisés, origine pas toujours connue
- 23 communes ont fourni des **plans partiels** (96 documents) : plans de récolement ou plans projets, format papier
- Les équipes communales ont globalement une **bonne connaissance des réseaux**



État de la connaissance



12

Cas des 3 plus importantes communes de Carcassonne aggro

Carcassonne : pas de schéma pluvial récent ni zonage d'assainissement pluvial; plan des réseaux enterrés mis à jour régulièrement par le délégataire, mais ne comporte ni les ouvrages ni le réseau aérien

Trèbes : la commune a perdu les documents lors des inondations d'octobre 2018 ; plan de 2001 complété manuellement en réunion

Villemoustaussou : seule commune avec un schéma directeur pluvial en cours ; plan des réseaux complet et à jour sur la base de levés réalisés en 2020

	Population	Réseau enterré	Réseau aérien	Nombre organes	BR publics	Surfaces BR publics	Autres ouvrages
Carcassonne	47 365	131	?	6 923	25	25 000	1 PR
Trèbes	5 760	8	4		3	1 705	1
Villemoustaussou	4 502	17	18	1 190	15	11 283	0

Bilan du patrimoine pluvial transférable

- ❖ Première approche sur la base des enquêtes communales à considérer avec prudence : il s'agit d'ordres de grandeur, compte tenu de la méthode employée, basée principalement sur les connaissances des communes, qui peuvent être incomplètes ou faillibles
- ❖ Comptabilisation réalisée par analyse croisant les périmètres géographiques de compétence (zones U et AU) avec les plans des réseaux et avec la cartographie règlementaire des cours d'eau
- ❖ L'inventaire des éléments objet de la compétence sera à compléter au fur et à mesure des améliorations de la connaissance

Bilan du patrimoine pluvial transférable

	Population	Réseau enterré	Réseau aérien	BR publics	Surfaces BR publics
TOTAL aggro	115 931	302 km	127 km	138	14 ha
TOTAL hors Carcassonne	68 566	171 km	126 km	113	11 ha

- ❖ Linéaire de réseaux pluviaux de 430 km, dont 70 % de réseaux enterrés
- ❖ Carcassonne, avec 41% de la population totale, représente 43% du réseau enterré
- ❖ Nombre d'organes connu pour Carcassonne (7000) et Villemoustaussou (1200) ; estimation à l'échelle de l'agglo : 15 800 (1 organe tous les 20 m)
- ❖ 138 bassins de rétention publics pour une surface totale estimée à près de 14 ha
- ❖ très peu d'ouvrages publics particuliers : 3 postes de relevage à Carcassonne, Puichéric et Villesèquelande, 1 puits d'infiltration à Trèbes

Autres apports des enquêtes communales : gestion et entretien des ouvrages

Remarque : il est difficile pour les communes de chiffrer le temps passé en entretien ; elles donnent les fréquences de passage, mais rarement des temps homme / an

- Selon les déclarations des communes, **les pratiques d'entretien des ouvrages sont régulières, témoignant des préoccupations vis-à-vis des intempéries** : nettoyage des grilles et avaloirs, entretien des fossés et des bassins de rétention ; de nombreuses communes interviennent avant et après les épisodes pluvieux et/ou de façon plus active en saison automnale
- **30% des communes déclarent des fréquences d'entretien élevées**, en particulier pour l'entretien des fossés : 3 à 4 fois par an, voire plus
- **32% des communes déclarent réaliser des interventions d'hydrocurage en curatif et ponctuelles** - seule la ville de Carcassonne réalise des interventions en préventif via son délégataire

Préconisations (1/2)

- Réaliser un Schéma Directeur (SDEPU) sur l'ensemble du territoire de l'agglomération

- Recenser le patrimoine
- Comprendre le fonctionnement hydraulique
- Améliorer les pratiques d'exploitation
- Prévoir les investissements nécessaires



- Bâtir un SIG communautaire sur la thématique des EPU – avec levés topographiques (DT-DICT)

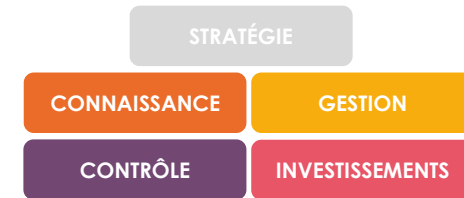
- Réseau enterré (séparatif)
- Avaloirs et regards
- Puits
- Bassins de rétention
- ...



Préconisations (2/2)

- Disposer d'un service technique pour
 - Mettre à jour des données patrimoniales
 - S'approprier le fonctionnement hydraulique et adapter les pratiques de gestion
 - Réaliser les travaux nécessaires (SDEPU)
 - Réaliser les contrôles (branchements, ...)
 - Formuler les avis (DT/DICT)

- Réaliser un suivi (reporting)
 - Obstructions, débordements, comportement du réseau par temps de pluie
 - Opérations de curage, ITV, travaux
 - Croiser ces informations avec les données du territoire : urbanisation, pluviométrie, pratiques d'entretien...



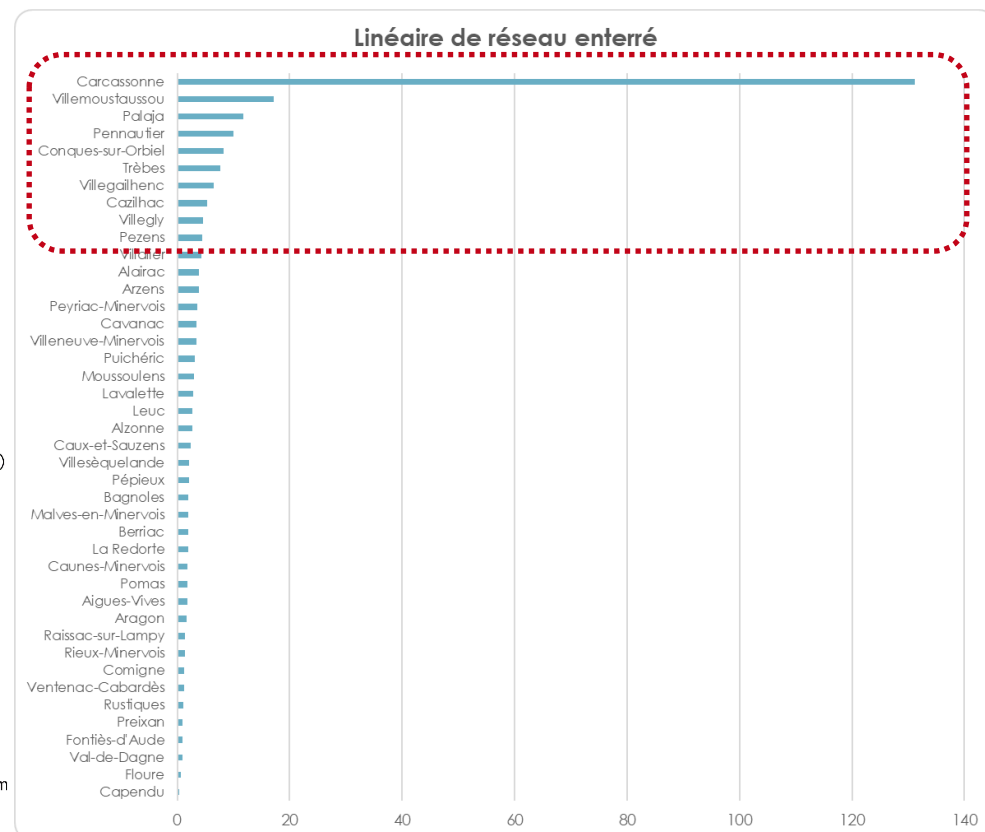
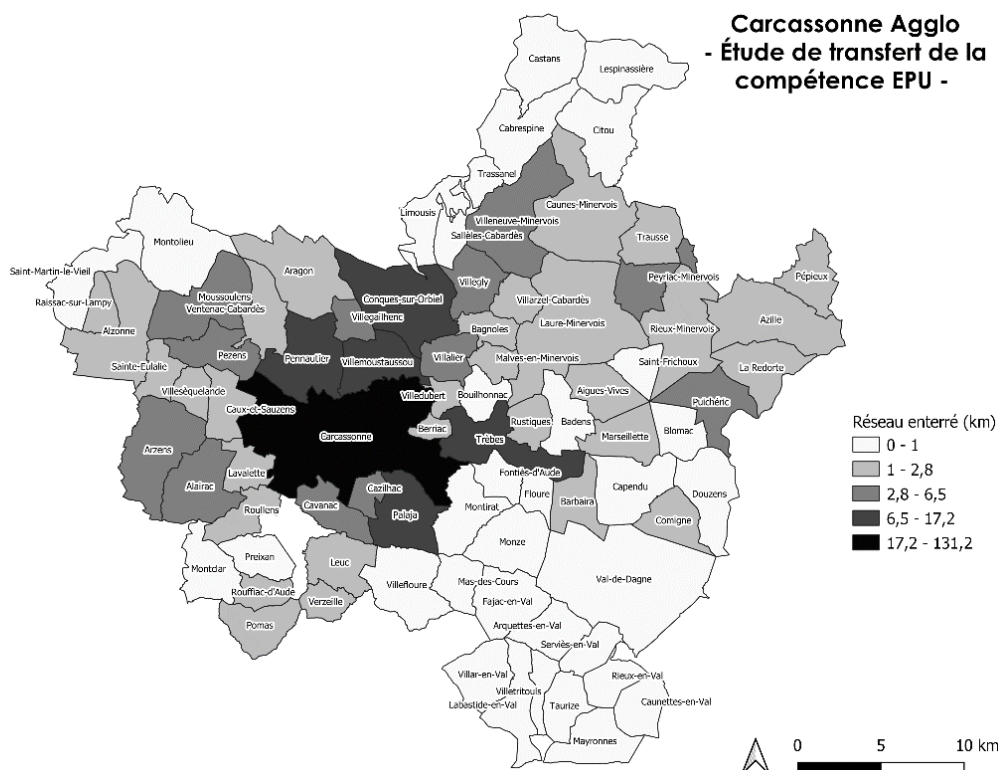
03

Bilan de la gestion actuelle

- **Gestion patrimoniale**
- Organisation et moyens

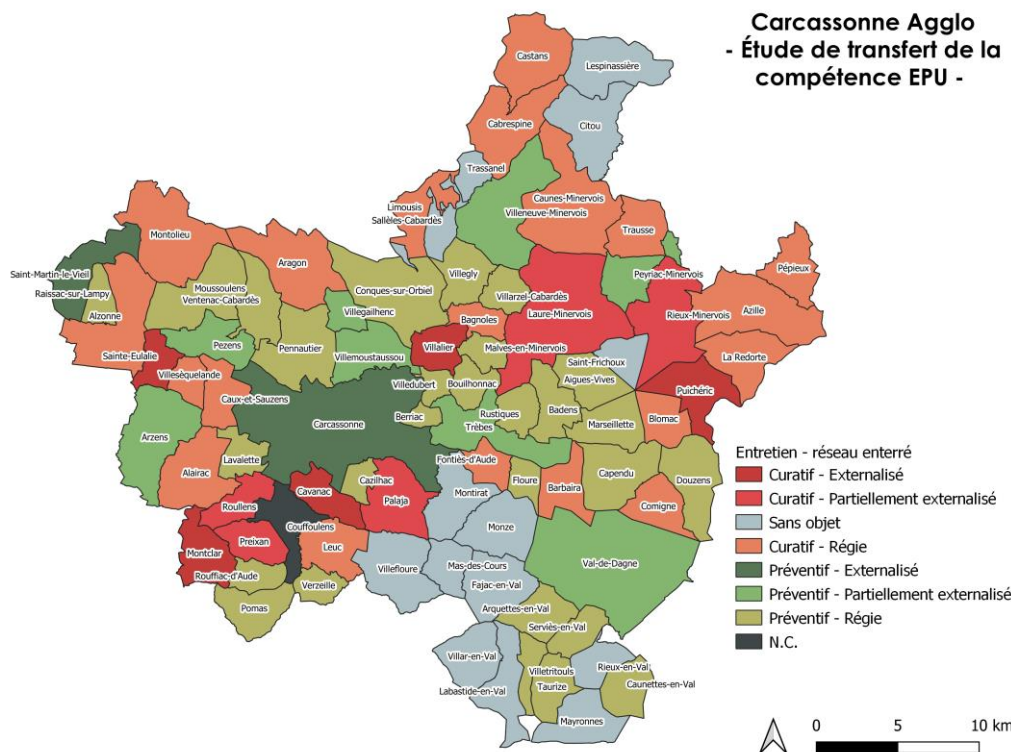
Le réseau enterré - Linéaire

- 302 km de réseau séparatif identifiés
- Principalement sur Carcassonne (43% du réseau – 131 km)
- 10 communes concentrent 70% du linéaire

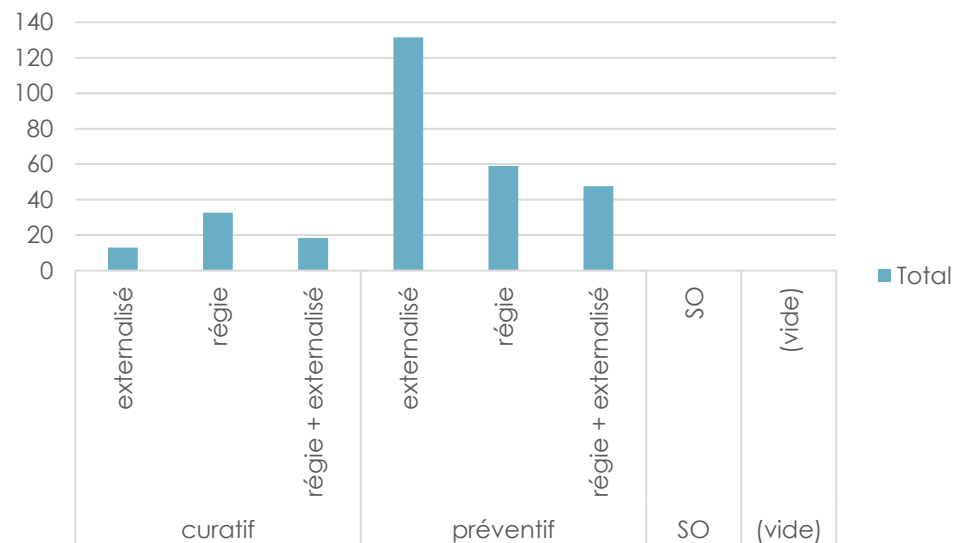


Le réseau enterré – Modalités de gestion

- Près de 80% du réseau fait l'objet d'un entretien préventif (interventions en amont/aval des épisodes pluvieux et en saison automnale), dont 75% par le biais d'une externalisation (principalement Carcassonne)
- Les 20% du réseau qui font l'objet d'un seul entretien curatif (hydrocurage en cas de problématique identifiée), avec un égal recours à la prestation externalisée (en tout ou partie) ou à la régie

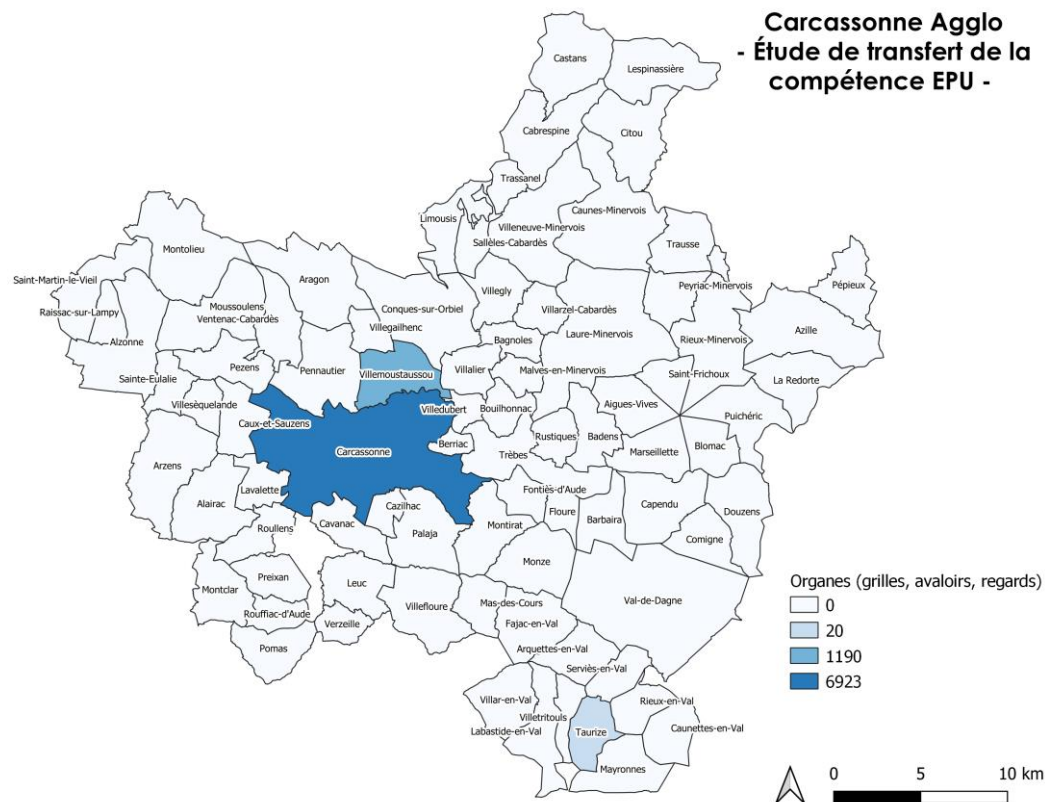


Entretien du réseau enterré



Les organes – Grilles, avaloirs, regards

Carcassonne Agglo
- Étude de transfert de la
compétence EPU -



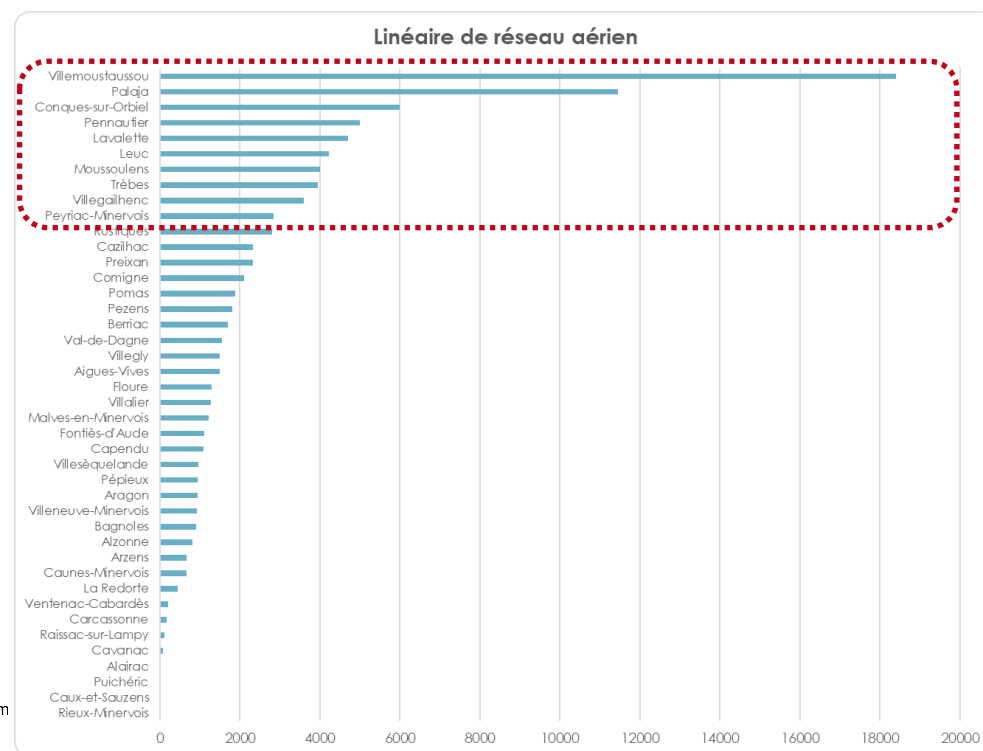
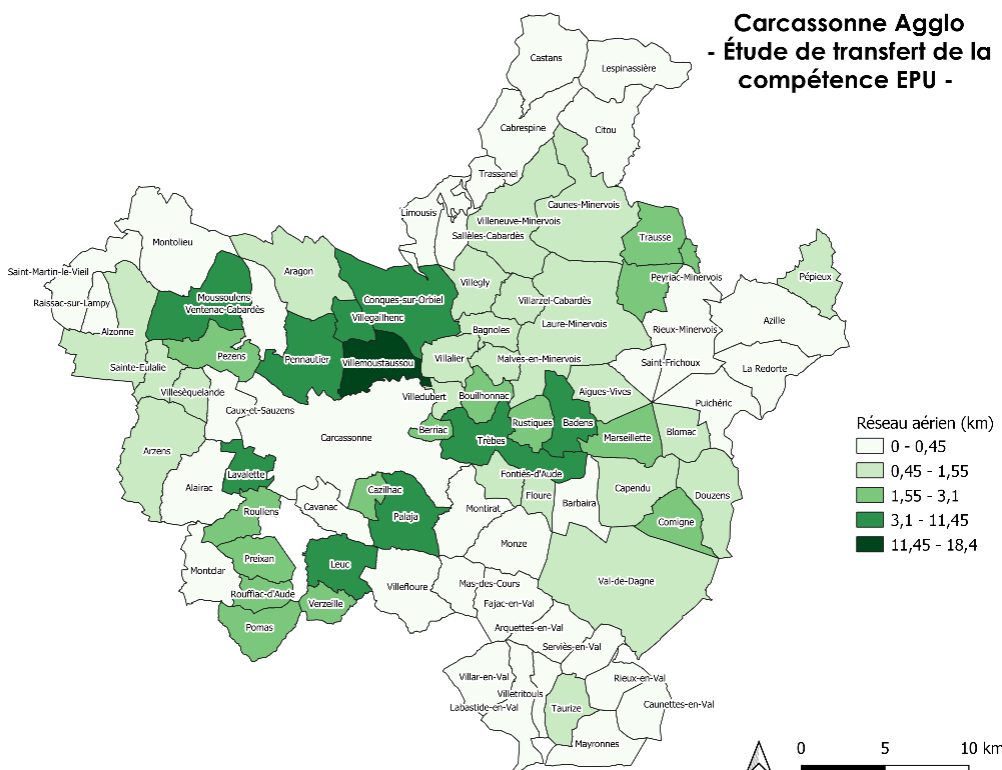
- Le nettoyage des grilles et avaloirs est systématiquement réalisé sur tout le territoire
- Y compris sur les communes qui disposent d'un faible linéaire de réseau sur lequel elles interviennent peu
- La données relative au nombres d'organe n'est disponible que sur 3 communes
- L'hypothèse d'un organe tous les 20 mètres de réseau donne un nombre approximatif de 15 800 organes à l'échelle du territoire de la CA.

⇒ Préconisations :

- Inventaire à compléter sur ce point

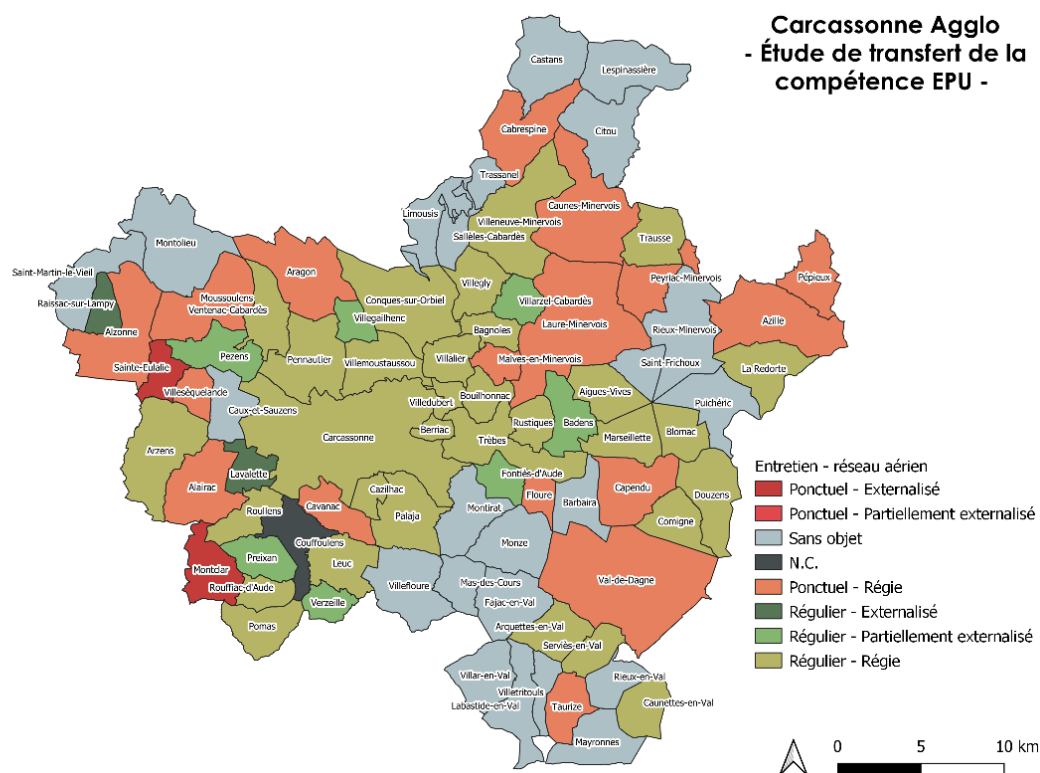
Le réseau aérien - Linéaire

- 126 km de réseau aérien (fossés) identifiés
- Principalement sur Villemoustaussou (15%) et Palaja (9%)
- 10 communes concentrent 50% du linéaire
- Très peu de réseau aérien sur Carcassonne

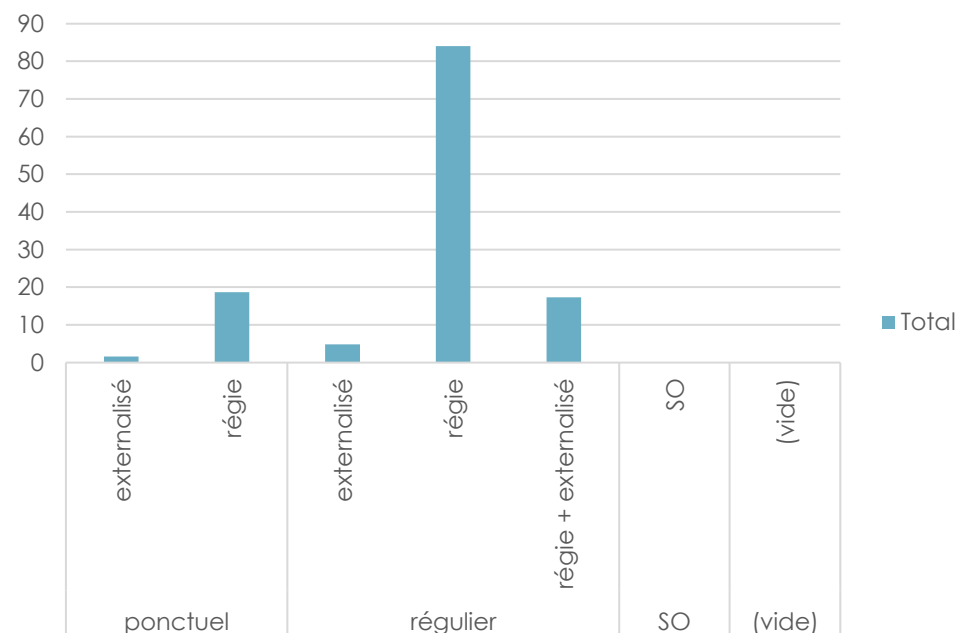


Le réseau aérien – Modalités de gestion

- 84% du réseau fait l'objet d'un entretien régulier (80 % en régie)
- La fréquence est plus importante sur les secteurs sensibles (> 2 fois par an)
- L'entretien ponctuel (en cas de nécessité) du réseau restant est principalement réalisé en régie également

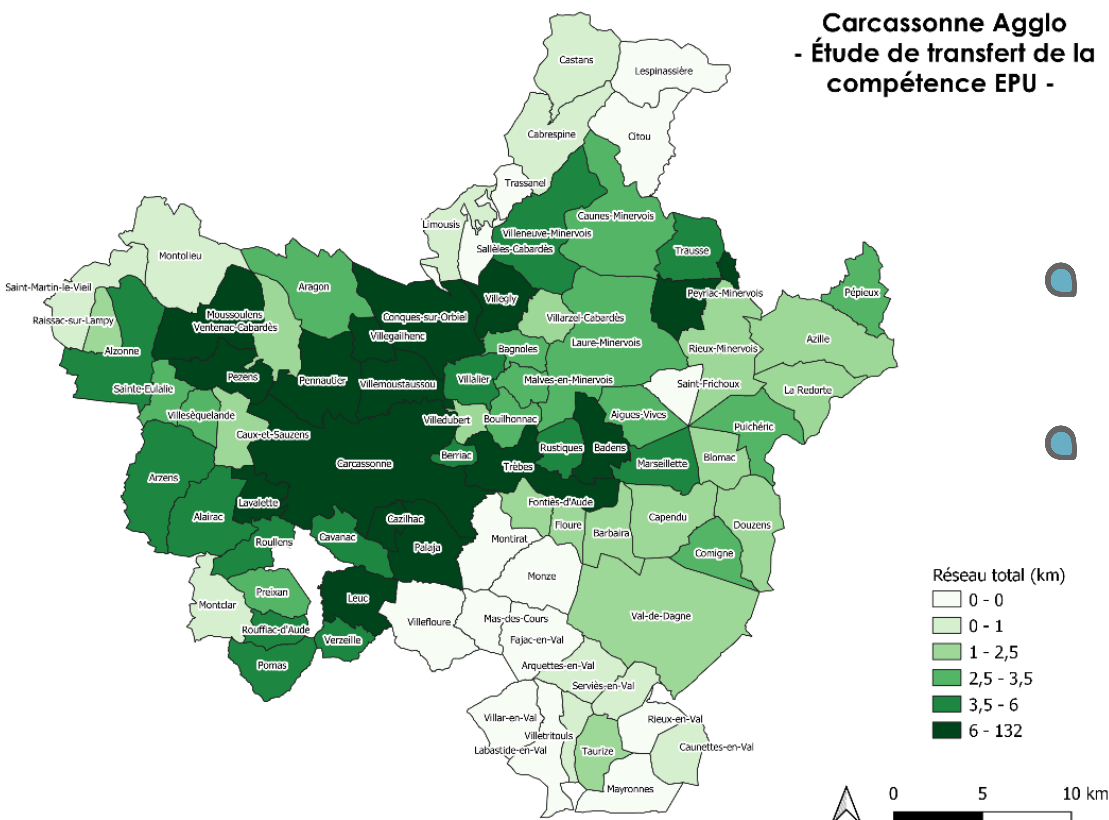


Entretien du réseau aérien



Les secteurs avec peu ou pas de linéaire EPU

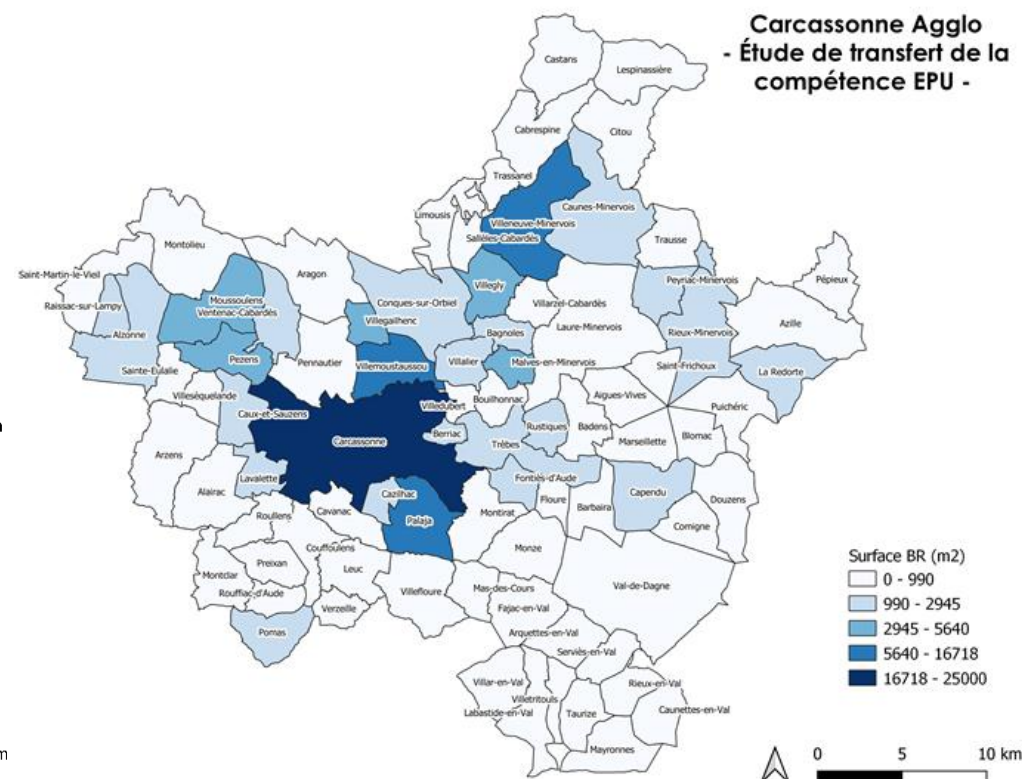
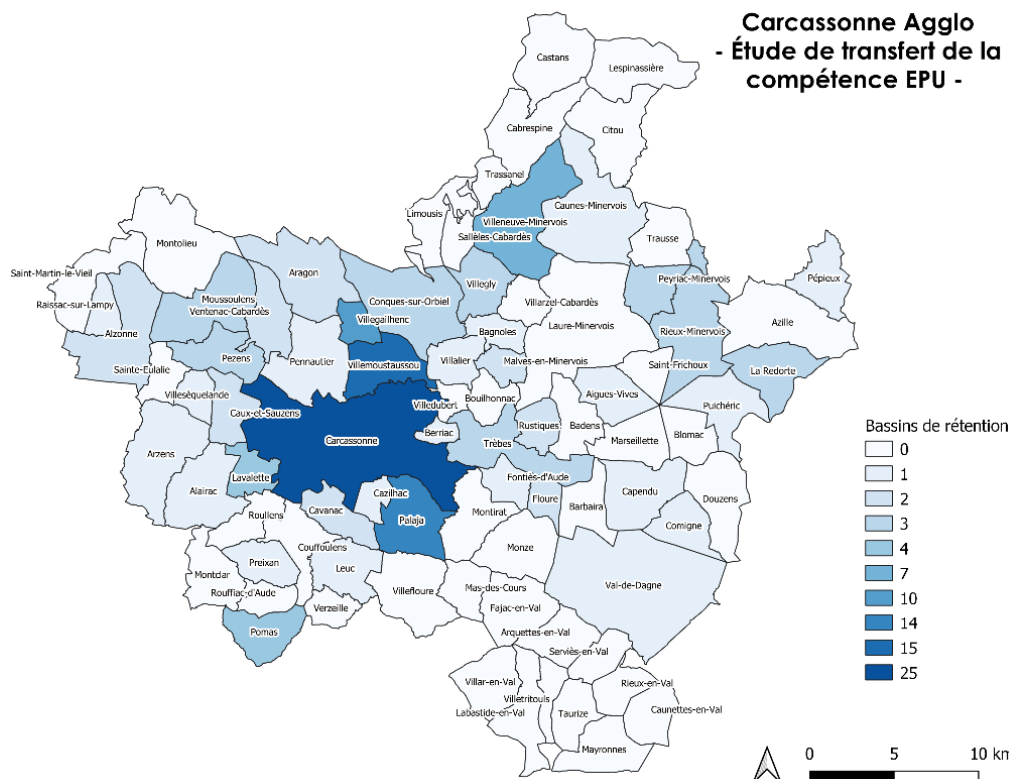
Carcassonne Agglo
- Étude de transfert de la
compétence EPU -



- 14 communes ne disposent pas de réseau EPU (ni enterré, ni aérien)
- 10 communes disposent d'un réseau inférieur à 1 km au total (enterré et aérien confondu)

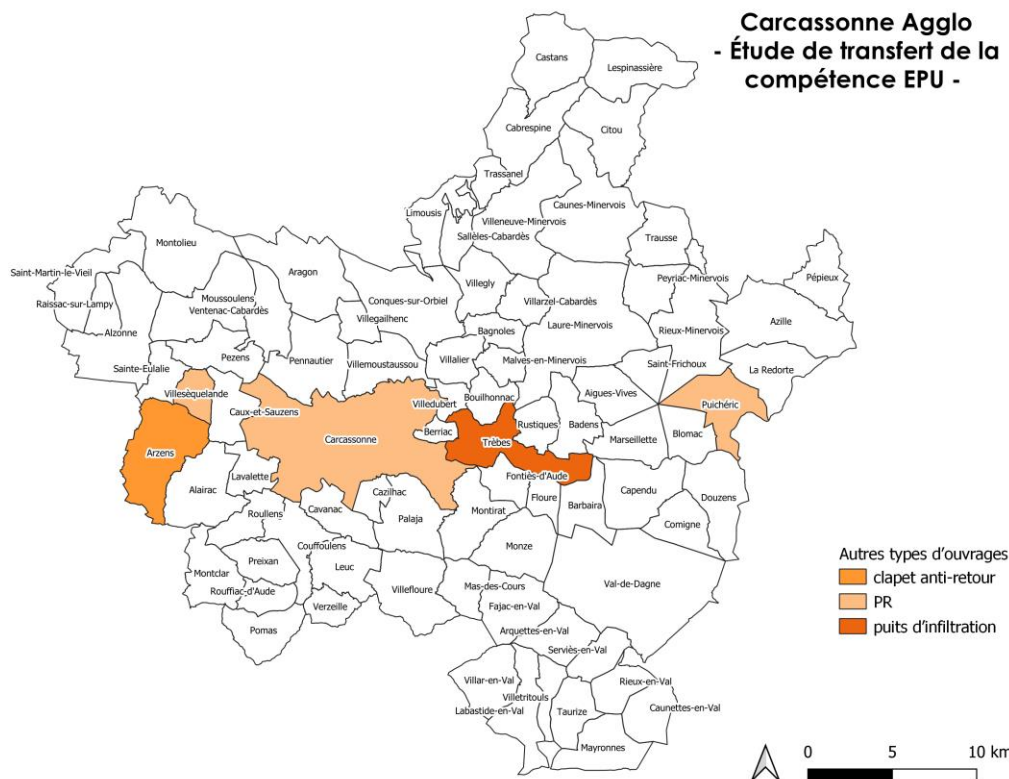
Les bassins de rétentions – Nombre et superficie

- 138 bassins répertoriés
- Pour une superficie de 136 164 m²





Les autres ouvrages



Identifiés à ce jour :

- 3 PR
- 1 puits d'infiltration
- 1 clapet anti-retour

Pas d'ouvrage de traitement (débourbeur, dégraisseur, séparateur d'hydrocarbure...) identifié

⇒ Préconisations :

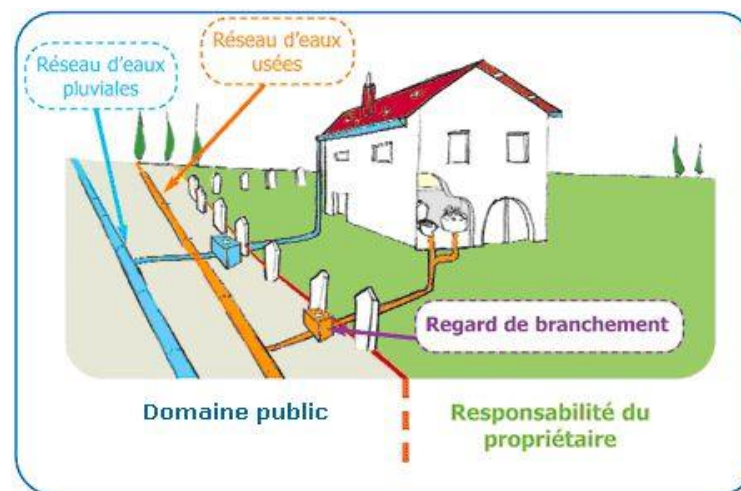
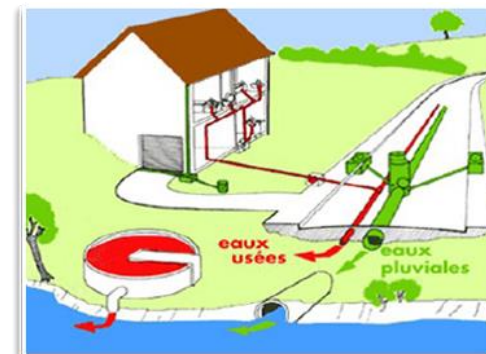
- Inventaire à compléter sur ce point

Raccordements et exutoires (1/2)

Plusieurs possibilités de gestion des eaux pluviales par les habitants :

- Gestion à la parcelle :
 - A condition d'avoir un sol perméable
 - Différentes techniques pouvant être conseillées par le service des eaux pluviales
- Rejet vers la chaussée publique grâce à une gargouille sous trottoir
- Rejet vers le réseau d'eaux pluviales communal grâce à un branchement

Recommandations : identifier sur les plans du territoires les exutoires au milieu naturel à risque



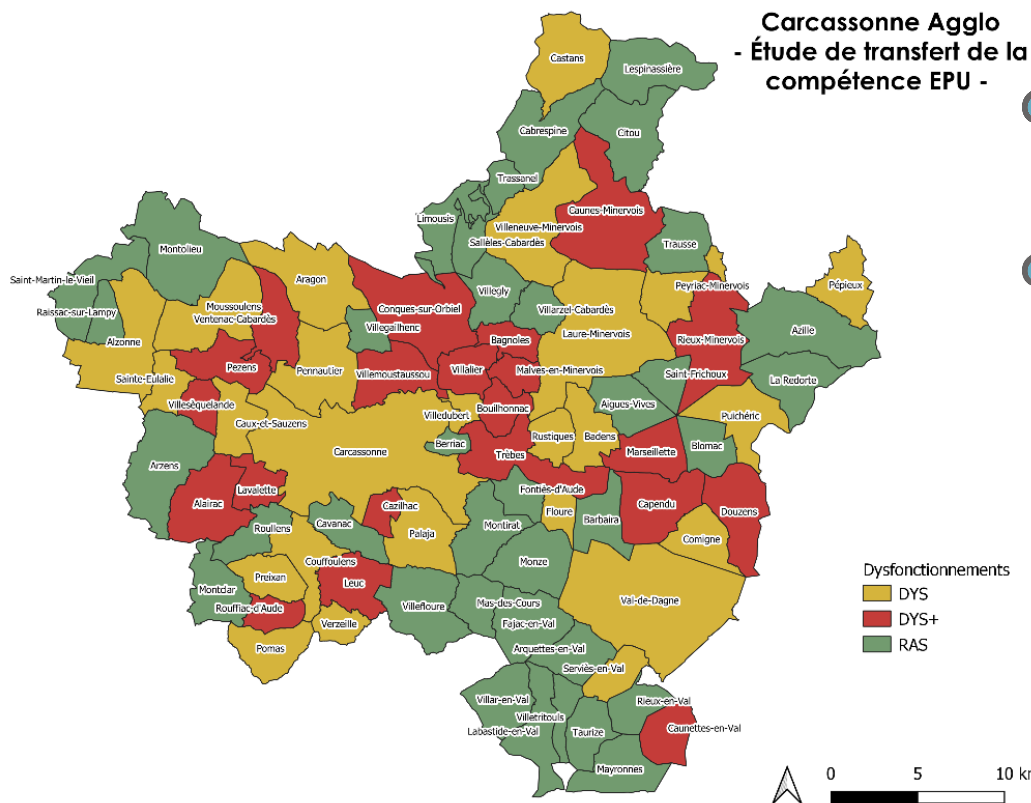
Raccordements et exutoires (2/2)

● Pas de données disponibles

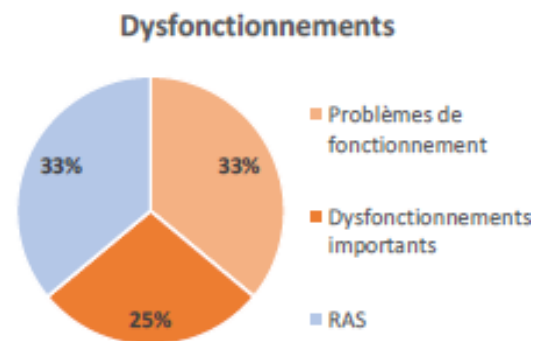
⇒ Préconisations :

- Inventaire à compléter sur ce point (recensement des branchements, cartographie des exutoires, ...)
- Communication et sensibilisation des habitants pour inciter au raccordement (quand réseau existant)
- Contrôle qualité au niveau des exutoires (sur les rejets du réseau dans le milieu)

Dysfonctionnements identifiés



- 46 communes signalent des dysfonctionnements sur les réseaux
- Parmi elles 21 signalent des dysfonctionnements importants (en rouge sur la carte)



⇒ Préconisations :

- Secteurs à cibler en priorité dans la stratégie d'intervention de l'Agglo
- En particulier sur la question des investissements (PPI à élaborer)

Recommandations

- ❶ **Compléter l'inventaire** – en particulier concernant les organes, les « autres ouvrages », les branchements, les exutoires...
- ❷ **Structurer le suivi des interventions** sur le réseau (traçabilité des interventions)
- ❸ **Cibler les interventions d'entretien préventif** sur les services pour lesquels des dysfonctionnements sont identifiés
- ❹ **Communiquer et sensibiliser les habitants** concernés pour inciter au raccordement
- ❺ **Contrôler la qualité des rejets** au niveau des exutoires (rejets du réseau au milieu naturel)
- ❻ Veiller à ce que la stratégie d'intervention cible prioritairement les **secteurs identifiés comme présentant des dysfonctionnements** récurrents, notamment en lien avec la **politique en matière d'investissements** (PPI)

CONNAISSANCE

GESTION

STRATÉGIE

CONNAISSANCE

CONTRÔLE

STRATÉGIE

INVESTISSEMENTS

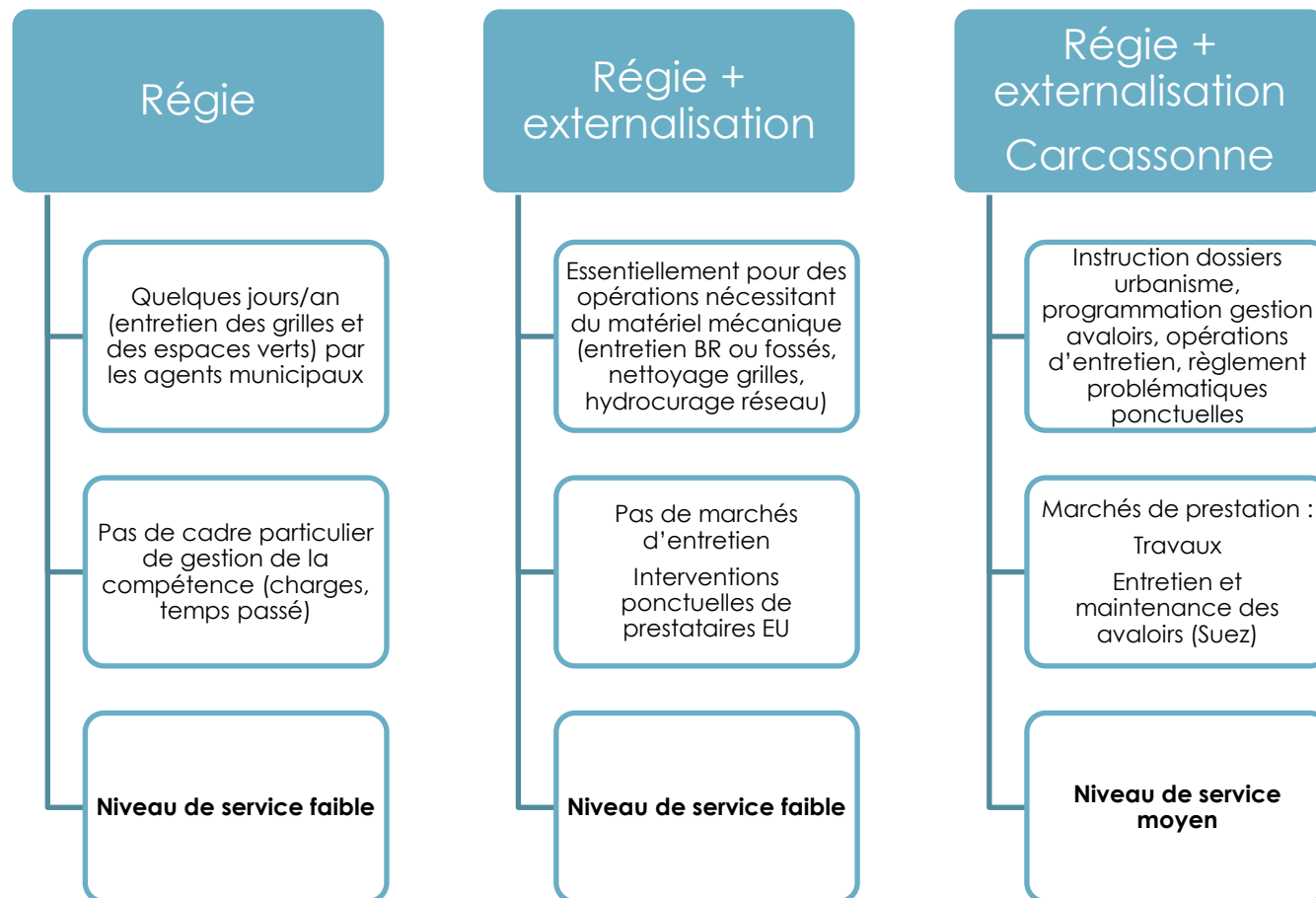
03

Bilan de la gestion actuelle

- Gestion patrimoniale
- **Organisation et moyens**



Organisation de la compétence dans les communes



- Niveau de service relativement faible avec toutefois un niveau d'intervention minimum assuré dans toutes les communes concernées
- Pas d'agent transférable identifié



Temps passés

- La plupart des communes ont pu donner des indications en matière de fréquence d'intervention (cf. pages précédentes)
- Néanmoins très peu de données disponibles en matière de temps passés : une quinzaine de communes a fourni des indications, a minima sur une partie de ses interventions
- Données détaillées disponibles :
 - Carcassonne :
 - 0,65 ETP (5 agents)
 - Masse salariale : 33 k€
 - Villemoustaussou :
 - 86 jours par an (soit environ 0,4 ETP)

- Temps passés difficilement quantifiables à l'échelle de l'Agglo



Coût des interventions

- Très peu de données disponibles
- Moins de 10 communes ont fourni des informations, principalement relatives à des prestations externalisées, portant parfois sur l'intégralité du territoire communal (pas uniquement GEPU)
- Marchés de prestation sur Carcassonne :
 - **Entretien et maintenance des avaloirs** : 6 k€ en 2018, 200 k€ en 2019
 - **Travaux** (investissement) : 65 k€ en 2017, 184 k€ en 2018, 405 k€ en 2019
 - 2019 ne représente pas une année « normale » d'activité (inondations octobre 2018)
 - En moyenne 286 k€ par an :
 - 68 k€/an pour l'entretien/maintenance des avaloirs
 - 218 k€/an pour les travaux
- Villemoustaussou : 9,4 k€ (hydrocurage ponctuel + entretien BR)

- Peu de données disponibles en matière de coût de gestion actuelle
- Les données sont néanmoins disponible sur la ville centre, qui représente le plus gros service avec le niveau de service le plus important, et Villemoustaussou

Moyens matériels

- Matériel utilisé en régie non dédié à la GEPU
- 5 communes ont indiqué utiliser du matériel de l'Agglo pour des opérations d'(hydro)curage
- 3 communes mutualisent du matériel (hydrocureuse), non dédié à la GEPU

- Pas de matériel dédié
- Du matériel communautaire déjà mobilisé pour l'exercice de la compétence

04

Coût de la gestion actuelle

- **Estimation financière sur la base des éléments disponibles**



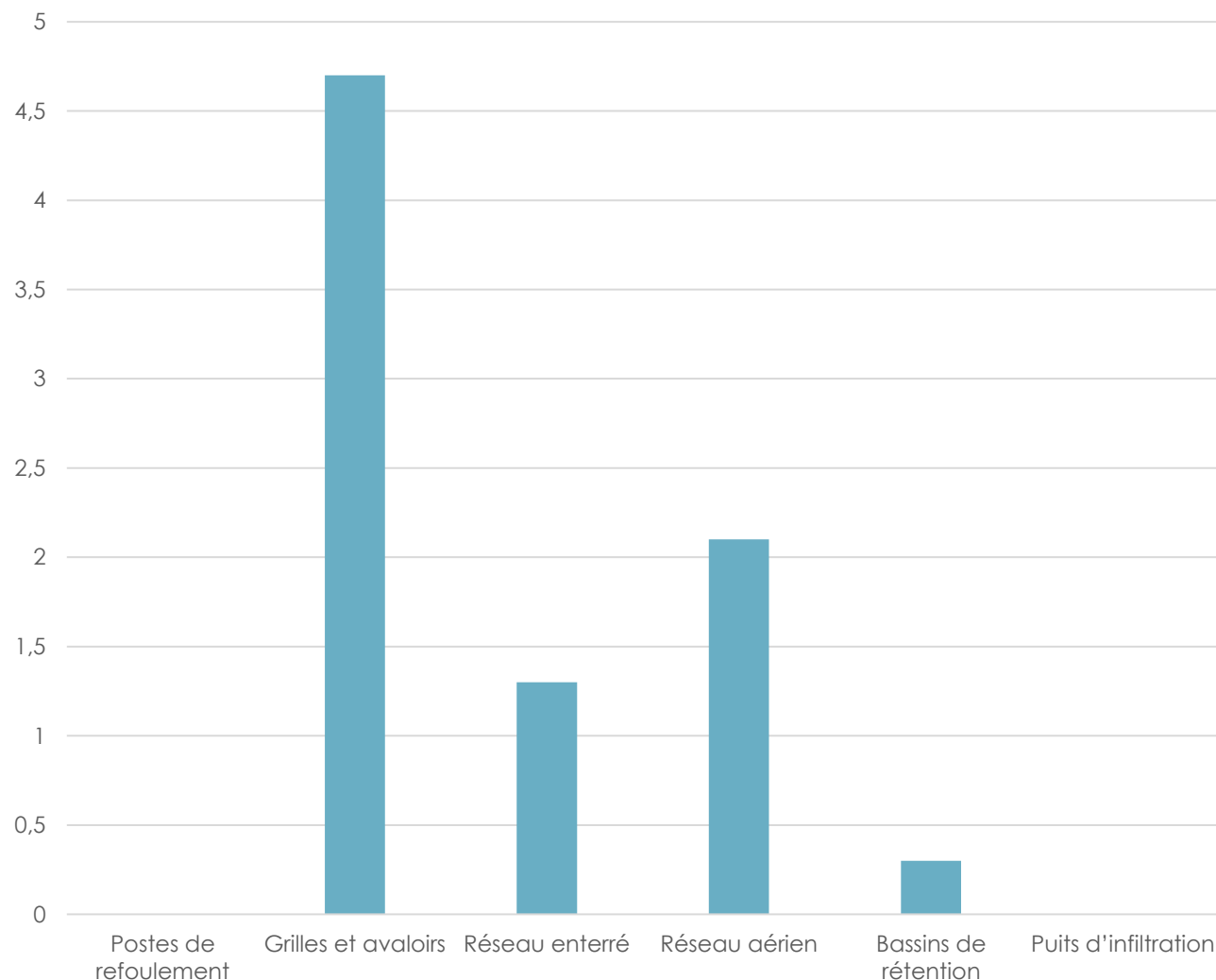
Hypothèses

- Estimation financière au regard du niveau de service actuel
- Peu de données disponibles : utilisation de ratios observés sur d'autres périmètres aux caractéristiques similaires
- Hypothèses :

Ouvrages ▼	Quantité ▼	Type intervention ▼
Grilles et avaloirs (nb)	8 690	2 nettoyages / ouvrage
Réseau enterré (km)	302	8% curage préventif
Réseau enterré (km)	302	0,15 interventions / km
Réseau enterré (km)	302	0,01 réparations / km
Réseau enterré (km)	302	Réponses demandes DT-DICT
Réseau aérien (km)	127	Entretien x 2,5
Réseau aérien (km)	127	10% curage
Postes de refoulement	3	Visites de contrôle x 2 ; curage x 1 ; maintenance x 1
Bassins de rétention (ha)	14	Entretien x 2
Bassins de rétention (nb)	134	5% interventions
Bassins de rétention (nb)	134	Visites de contrôle x 1
Puits d'infiltration (nb)	1	Visite de contrôle et nettoyage x 1

Estimation des moyens humains (niveau de service actuel)

- Environ 7,4 ETP au global (sans distinguer régie/externalisation)
- Principalement sur les grilles et avaloirs et l'entretien du réseau (aérien et enterré)



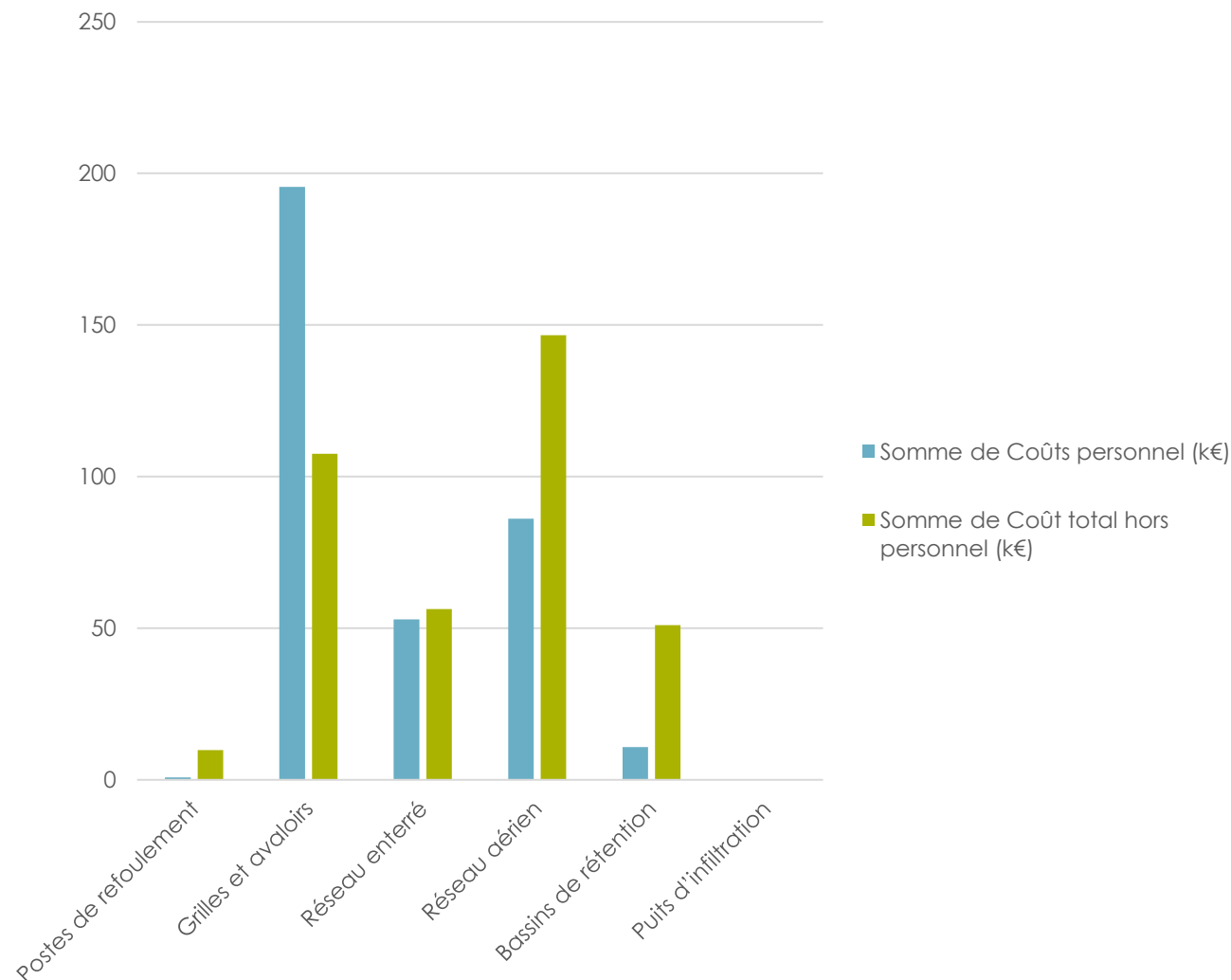
Estimation des coûts – Fonctionnement (niveau de service actuel)

- 346 k€ en charges de personnel (sans distinguer régie/externalisation)

- Grilles et avaloirs
- Réseau aérien
- Réseau enterré

- 371 k€ autres charges (engins, véhicules, fournitures et sous-traitance...)

- Réseau aérien
- Grilles et avaloirs
- Réseau enterré
- Bassins de rétention

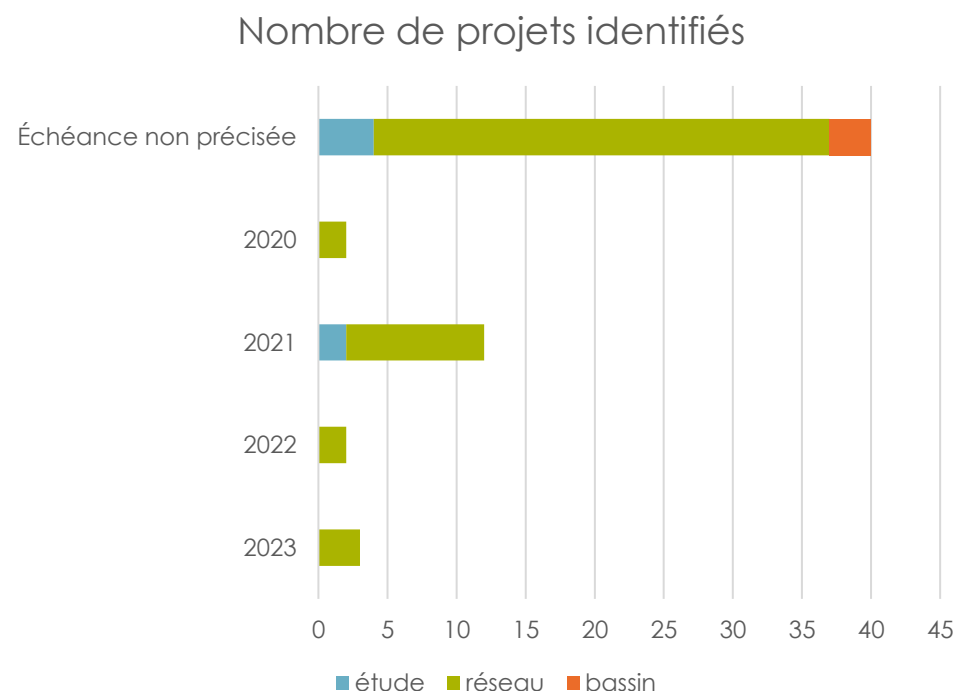


Investissements futurs

Nombre de projets connus à ce jour

Sur la base des données disponibles à date

- 59 projets évoqués par les communes lors des entretiens (dont 2 études / secteurs dysfonctionnement pour Carcassonne – non chiffré)
- 14 sur 2020-2021 (période sous convention de gestion)



Hypothèses :

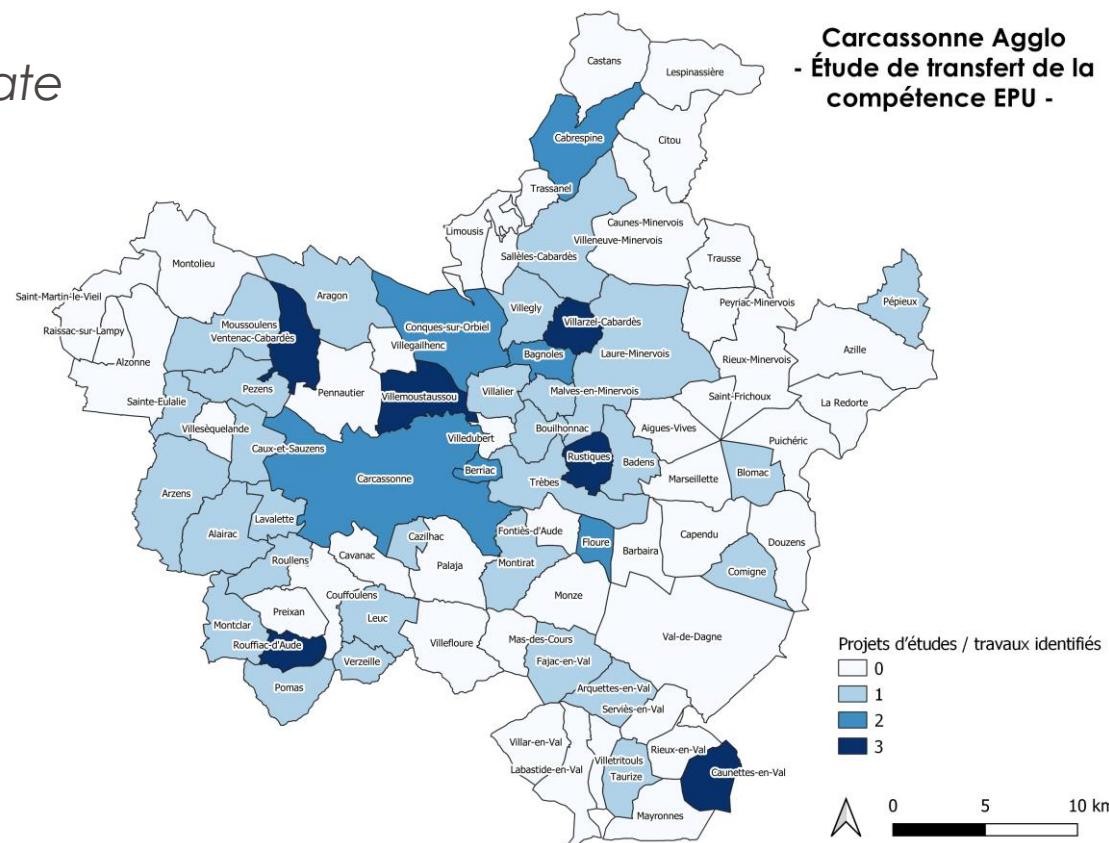
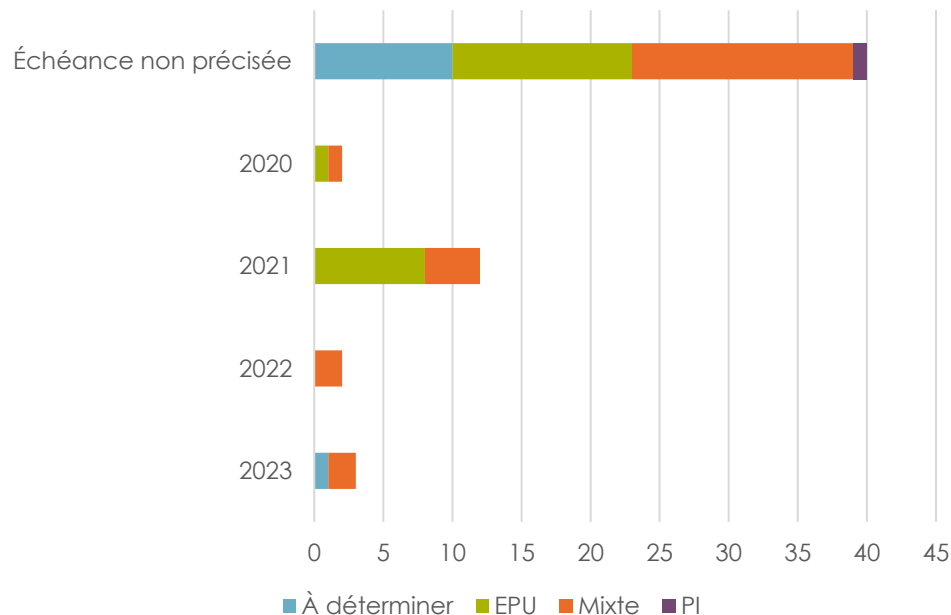
- À défaut d'information, la nature des travaux concernant la GEPU est catégorisée en « réseau »

Investissements futurs

Nombre de projets connus à ce jour

Sur la base des données disponibles à date

Nombre de projets identifiés



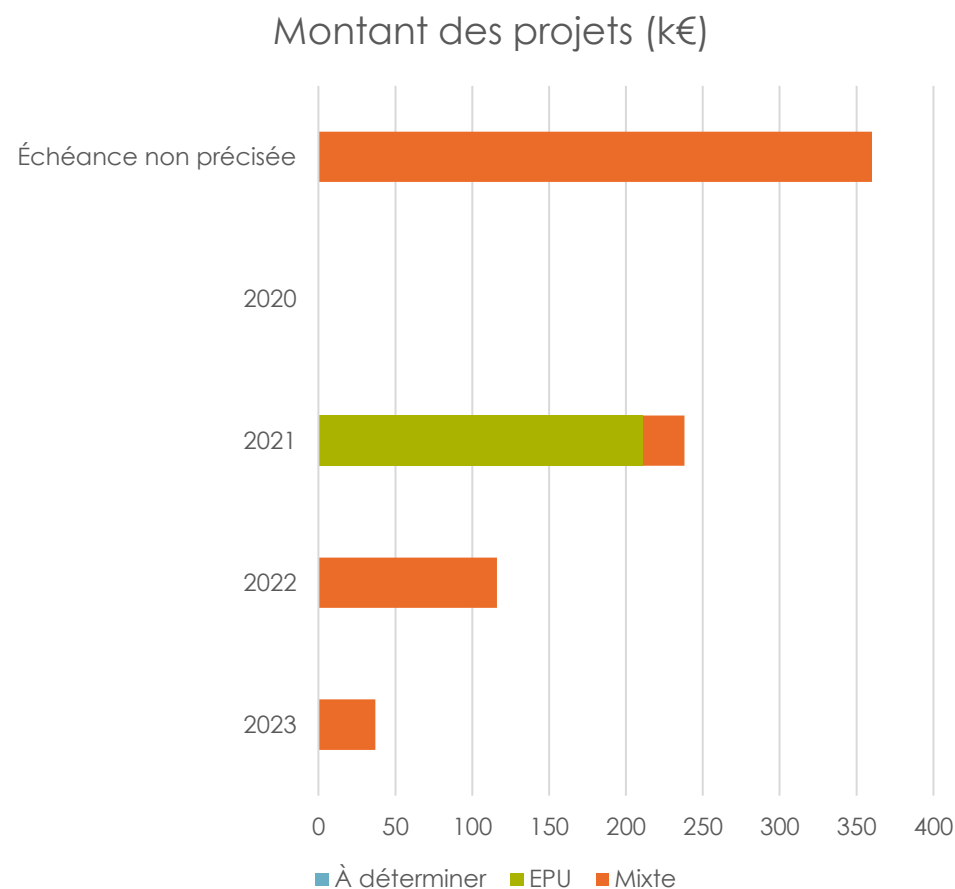
- Un projet relevant a priori de la protection contre les inondations (à vérifier)

Investissements futurs

Montant et typologie des projets connus à ce jours

Sur la base des données disponibles à date

- Le chiffrage (a minima une estimation) n'a été communiqué que pour 15 projets sur les 56 identifiés*
- Pour un total de 750 k€ dont
 - 360 k€ sans échéance précisée
 - 240 k€ en 2021 (convention de gestion)
- La majeure partie du chiffrage concernent des travaux mixtes (EPU et voirie et/ou aménagement ...)
 - 540 k€
 - La plupart des chiffrages n'identifient pas la part affectée à la GEPU



* Hors Carcassonne et projet PI

Investissements futurs

Estimations prospectives

■ Hypothèses (**à valider**) :

- 50% du montant des projets mixtes peuvent potentiellement être affectés à la GEPU
- L'échantillon de 15 projets pour lesquels un chiffrage est disponible est représentatif du reste des projets envisagés sur le territoire (56 au total si l'on met de côté Carcassonne)
- Les projets de travaux cités portent sur la période 2021-2025 (pour mémoire : 2026 année électorale)

■ Le montant des travaux chiffrés et affectés à la GEPU peut être estimé à 481 k€

- Dont 225 k€ d'ores et déjà fléchés sur 2021

■ En considérant que les travaux chiffrés représentent 1/4 des projets envisagés sur la période

- Les 56 projets représentent un montant d'environ 1,8 M€
- Soit environ 360 k€ par an sur 2021-2025 (hors ville de Carcassonne : 218 k€ par an pour les travaux EPU en moyenne)

- Soit un total d'environ 580 k€/an sur l'ensemble du territoire communautaire
- Hypothèse « a minima » au regard des projets envisagés, sans tenir compte des « besoins réels du service » au regard d'un projet de service (qui reste à définir)

05

Conclusions et perspectives

- **Synthèse et recommandations**
- Perspectives
- Préfigurations des scénarios financiers



Principales conclusions (1/3)

État des lieux technique

- Niveau de service relativement faible, plus élevé sur les secteurs sensibles
 - Un « minimum » est néanmoins réalisé partout (nettoyage régulier des grilles, avaloirs notamment), en lien avec le contexte
 - La majeure partie du réseau enterré fait l'objet d'interventions préventives (interventions amont/aval des épisodes pluvieux)
 - Le réseau aérien et les bassins de rétentions font l'objet d'un entretien régulier (généralement au moins deux fois par an)
- 46 communes font état de dysfonctionnements (majeurs pour 21 d'entre elles)
 - Ces secteurs sont à cibler en priorité dans la stratégie d'intervention communautaire

Principales conclusions (2/3)

État des lieux organisationnel et des moyens affectés à la GEPU

- Pas d'agent transférable identifié
- Temps passés :
 - 0,65 ETP sur Carcassonne
 - 0,4 ETP sur Villemoustaussou
 - Pas d'information détaillée ailleurs
- Moyens matériel :
 - Pas de matériel dédié à la GEPU
 - Du matériel communautaire déjà mobilisé à la marge pour l'exercice de cette compétence

Principales conclusions (3/3)

Estimations financières

- 7,4 ETP reconstitués (principalement sur la gestion des grilles/avaloirs et des réseaux)
- 717 k€ de charges reconstituées en fonctionnement (incluant les charges de personnel)
- Un montant minimum estimé de 580 k€/an sur l'investissement

Synthèse des préconisations (1/2)

⇒ *Parvenir à une cohérence technique*

- ❶ Réaliser un SDEPU communautaire
- ❷ Définir une stratégie d'intervention : programmer les interventions préventives et les investissements (identifier et résoudre les points noirs)
- ❸ Clarifier les contours du service (via un règlement de service par exemple)
 - Pour expliciter ce qui reste à la charge des communes et ce qui relève de la responsabilité de l'Agglomération
- ❹ Compléter l'inventaire
- ❺ Bâtir un SIG communautaire
- ❻ Mettre en place un service technique opérationnel
- ❼ Réaliser un suivi pertinent et structuré (reporting)
- ❽ Contrôler la qualité des rejets vers le milieu naturel
- ❾ Communiquer et sensibiliser les habitants



Synthèse des préconisations (2/2)

⇒ *Parvenir à une cohérence financière*

- Améliorer la traçabilité financière des actions entreprises sur le service (charges)
- Sécuriser le financement du pluvial selon plusieurs possibilités
 - Financement sur le budget général
 - Rassemblement des charges dans le budget annexe assainissement
 - Financement du budget général vers le budget annexe assainissement au titre du réseau unitaire (circulaire n°78-545 : tableau ci-dessous)

Circulaire n°78-545 du 12 décembre 1978 *	Totalement unitaire	Totalement séparatif
Fonctionnement (hors amortissements techniques et intérêts d'emprunts)	20 à 35 %	moins de 10 %
Fonctionnement (amortissements techniques et intérêts d'emprunts)	30 à 50 %	Pas d'indications
Investissements (amortissements techniques et intérêts d'emprunts, dépenses d'investissements)	Pas d'indications	

* Les pourcentages mentionnés dans cette circulaire sont donnés à titre indicatifs mais n'ont pas de validité juridique

05

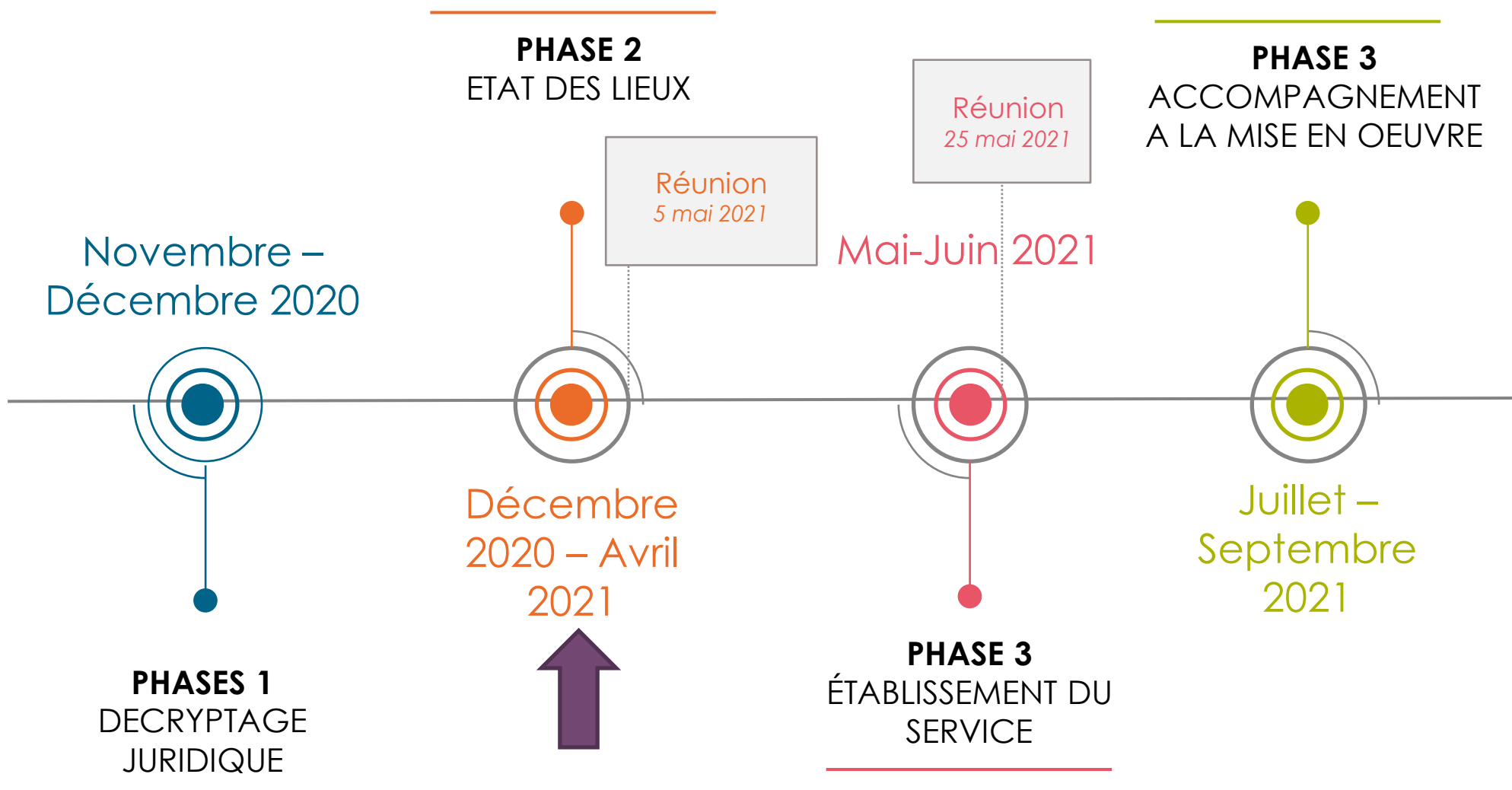
Conclusions et perspectives

- Synthèse et recommandations
- **Perspectives**
- Préfigurations des scénarios financiers

Et ensuite ?

- Élaboration de **scenarios de « transfert »**, en particulier dans la perspective de la CLECT de septembre 2021 et de l'échéance des conventions de gestion (décembre 2021)
 - Formalisation du périmètre de la compétence
 - Prospective financière et modalités de financement, notamment :
 - Affiner les projections (sous-réserve de données plus précises)
 - Définir des scénarios d'ambition
 - Préparer la CLECT
 - Évaluer les transferts de charges (impact sur les attributions de compensation pour les communes)
 - Rédiger le rapport de CLECT
 - Définition des scénarios organisationnels : exercice en direct par l'Agglo, conventions de délégation...
- Mise en œuvre
 - Acter le transfert du patrimoine (PV de transfert et délibération de réception)
 - Élaborer le budget prévisionnel
 - Élaborer le règlement de service
 - Organiser le service (organigramme, fiches de postes, recrutements le cas échéant...) / mettre en place les conventions de délégation le cas échéant

Calendrier



05

Conclusions et perspectives

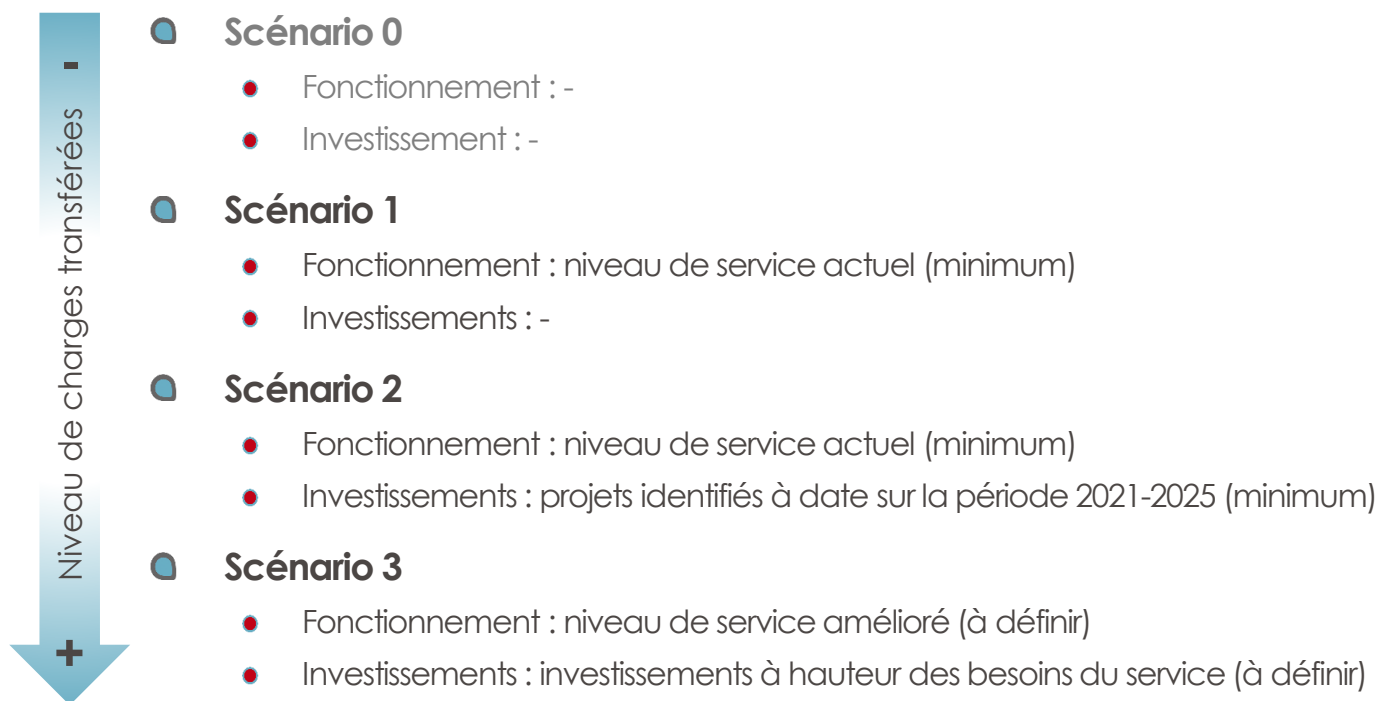
- Synthèse et recommandations
- Perspectives
- **Préfigurations des scénarios financiers**

Préfiguration des scénarios envisageables (1/5)

Approche financière

Enjeu = disposer des moyens nécessaires à l'exercice de la compétence

⇒ CLECT



- Les scénarios décrits ci-dessus se distinguent par l'approche financière opérée dans la perspective de la CLECT (évaluation des charges transférées, impact direct sur les attribution de compensation)
- Dans tous les cas, l'agglomération est responsable** de l'exercice de la compétence GEPU et doit réaliser les interventions nécessaires (fonctionnement & investissement). Si les charges transférées sont insuffisantes, l'Agglo devra trouver d'autres sources de financements (budget général).

Préfiguration des scénarios envisageables (2/5)

Approche financière (à titre indicatif/illustratif)

Premiers éléments descriptifs des scénarios 1 et 2 : charges de fonctionnement / niveau de service minimum

- Charges nécessaires à l'exercice de la compétences : 717 k€ (estimation)
- À défaut de disposer des charges réelles pour la majorité des communes, définition d'une clé de répartition, permettant de définir un montant de charges à transférer par communes
- Exemple d'une clé reposant sur les paramètres et les coefficients de pondérations suivants :
 - Population [pondération = 6]
 - Linéaire de réseau enterré [pondération = 3]
 - Linéaire de réseau aérien [pondération = 2]
 - Superficie des bassins de rétention [pondération = 1]
 - Niveau estimé de « dysfonctionnement » (0 = RAS ; 0,5 = DYS ou 1 = DYS+) [pondération = 1]

- Hypothèses proposées à affiner en lien avec la Collectivité, pour une adaptation au contexte (paramètre considérés, pondération)
- En première approche, proposition d'une clé de répartition homogène pour toutes les communes (possibilité d'envisager des regroupements de communes)
- Recommandation : d'expérience sur ce types de sujets, les « mécanismes » les plus simples sont à privilégier

Préfiguration des scénarios envisageables (3/5)

Approche financière (à titre indicatif/illustratif)

Premières simulation de répartition des charges de fonctionnement (sur la base de la clé explicitée précédemment)

- Description de la répartition pour les 83 communes :
 - 1^{er} quartile = 1,2 k€
 - Médiane = 5,1 k€
 - 3^{ème} quartile = 8,1 k€
- Moyenne des charges transférées par communes : 8,6 k€
- Pour 20 communes les charges sont inférieures à 1 k€
- Pour 40 communes les charges sont inférieures à 5 k€
- Pour 43 communes les charges sont supérieures à 5 k€ (dont 12 au-dessus de 10 k€)

- Contrôle de cohérence du modèle par rapport aux ordres de grandeurs des charges déclarées par Carcassonne (~ 100 k€/an) et Villemoustausou (~ 30 k€/an), pour lesquelles des données détaillées sont disponibles.

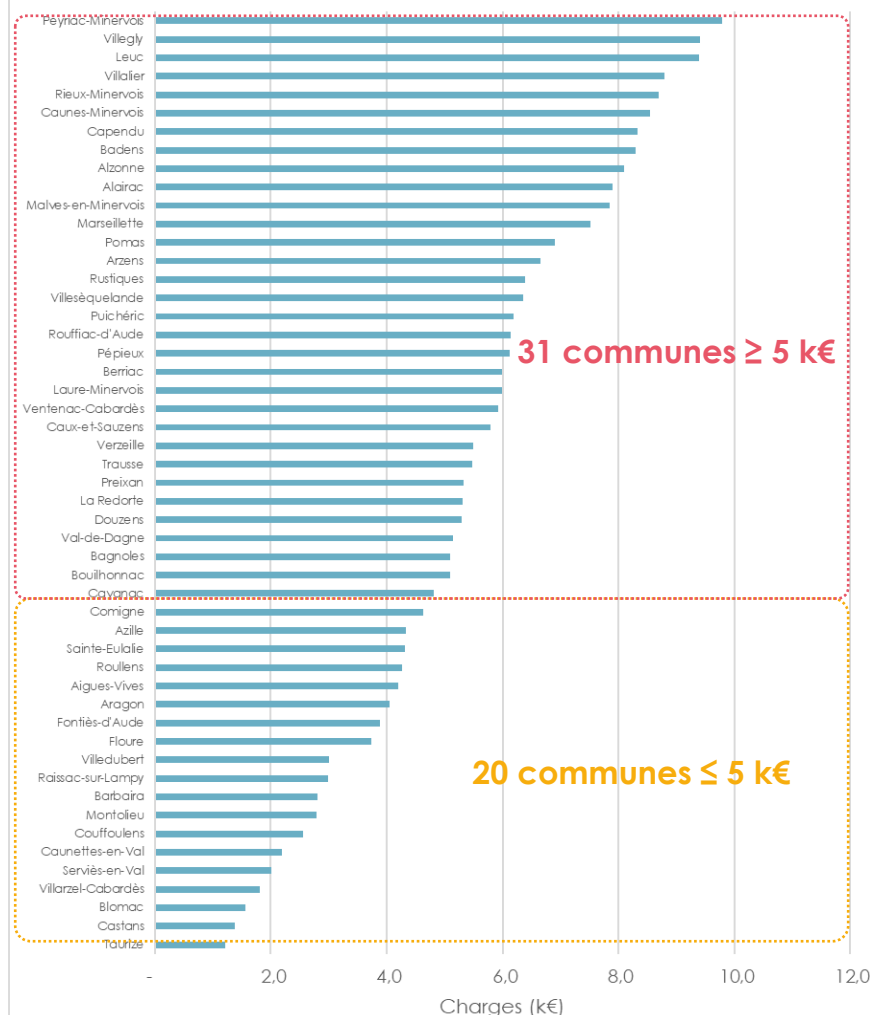
Préfiguration des scénarios envisageables (4/5)

Approche financière (à titre indicatif/illustratif)

20 communes ≤ 1 k€

Communes	Affectation (k€)
Mas-des-Cours	0,1
Villar-en-Val	0,1
Trassanel	0,1
Mayronnes	0,1
Fajac-en-Val	0,1
Villetritouls	0,2
Montirat	0,2
Citou	0,3
Labastide-en-Val	0,3
Rieux-en-Val	0,3
Sallèles-Cabardès	0,3
Lespinassière	0,4
Villefloure	0,5
Monze	0,7
Limousis	0,7
Saint-Frichoux	0,7
Cabrespine	0,7
Arquettes-en-Val	0,8
Saint-Martin-le-Vieil	0,8
Montclar	0,9

Exemple de répartition des charges de fonctionnement par communes
(1 k€ < ... < 10 k€)



12 communes ≥ 10 k€

Communes	Affectation (k€)
Moussoulens	11,1
Cazilhac	12,5
Lavalette	12,6
Pezens	12,8
Villeneuve-Minervois	13,2
Villegailhenc	13,8
Pennautier	18,3
Conques-sur-Orbiel	19,8
Trèbes	26,5
Palaja	29,6
Villemoustausou	44,5
Carcassonne	218,1



CONTACT :

Clémentine GAUFILLET

Consultante Eau et Assainissement

04 67 56 44 08

clementine.gaufillet@espelia.fr



Edith VIER

Chef de service hydraulique fluviale
– gestion de l'eau

04 67 40 90 07

06 30 56 49 71

edith.vier@oteis.fr